

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

N° 2022 7 10

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 9 décembre à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADÉ, FONTA, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. GOURMANDIN à M. COTTAVE-CLAUDET
Mme GUILLEMAT à M. LABEUR
Mme RIGAL à Mme SALOMÉ

Absents excusés :

Mmes DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : VOLET FINANCIER : Ouverture de crédits
d'investissement avant le vote du budget primitif**

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit la possibilité pour le Conseil Municipal d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ces crédits doivent ensuite être inscrits au budget lors de son adoption.

Ainsi, il conviendrait de décider l'ouverture des crédits d'investissement ci-après sur le budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente de la Commission des Finances et après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité l'ouverture de crédits d'investissement ci-après, ces crédits devant être inscrits sur le budget primitif de l'exercice 2023 :

| Opérations | Dépenses |
|----------------------------------|----------|
| Base de loisirs | |
| Opération 00-52 | 10 000 |
| Aménagement bâtiment | |
| Opération 96-22 | 50 000 |
| Eclairage Public | |
| Opération 96-26 | 5 000 |
| Travaux de Voirie | |
| Opération 97-37 | 5 000 |
| Mobilier Matériels divers | |
| Opération 97-96 | 10 000 |

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 13 DÉCEMBRE 2022**

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER